



A Ceder : Boulangerie L'hermitage (35590)

Publié sur actify.fr le mai 18, 2026

189 vues

Adresse:

2, place Saint-Avit

Date de fin de commercialisation:

21/08/2026

Date limite de dépôt des offres:

19/08/2026

Etude:

Lex MJ

1154-5027001. Par jugement en date du 21 avril 2026, le Tribunal de commerce de Rennes a prononcé la liquidation judiciaire de l'EURL L'ATELIER DES GOURMANDISES et la SELARL LEX MJ, prise en la personne de Maître Sarah RODIER, a été désignée en qualité de Liquidateur.

L'EURL L'ATELIER DES GOURMANDISES avait une activité de boulangerie, pâtisserie, traiteur.

Conformément aux dispositions des articles L.642-19, L.642-22 et R.641-30 du Code de commerce, il est envisagé de procéder à la cession de l'actif suivant :

FONDS DE COMMERCE DE L'EURL L'ATELIER DES GOURMANDISES
2, place Saint-Avit 35590 L'HERMITAGE
Boulangerie, pâtisserie, traiteur, épicerie fine

PERIMETRE DE LA CESSION ENVISAGEE :

Actifs corporels selon inventaire du commissaire de justice

Actifs incorporels : droit au bail, clientèle, enseigne, nom commercial



Précision sur le bail commercial :

Le droit au bail porte sur les locaux situés 2, place Saint-Avit 35590 L'HERMITAGE.

Description : Au rez-de-chaussée, un local commercial d'une surface d'environ 178 m² comprenant un laboratoire, une chambre froide, un espace vente et un bureau.

Destination du bail : Boulangerie, pâtisserie, traiteur, épicerie fine et activités annexes.

Durée du bail : 9 années entières et consécutives à compter du 01/11/2024 pour se terminer le 31/10/2033.

Loyer : 19.571,28 € annuel HT (au jour du renouvellement du bail), payable mensuellement d'avance. L'appel de loyer du mois de février 2026 s'élève à 2.028,41 € TTC, (1.958,41 € de loyer + 70 € de charges)

Dépôt de garantie : 1.000 €